

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa  
Institut national du cancer

#### Décision du 28 novembre 2012 de l'Institut national du cancer portant labellisation d'un intergroupe coopérateur

NOR : AFSX1230804S

La présidente de l'Institut national du cancer,  
Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;  
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;  
Vu le plan Cancer 2009-2013 ;  
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » publié sur le site Internet de l'INCa ;  
Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par le Groupe d'oncologie radiothérapie tête et cou (GORTEC), association loi 1901, dont le siège est situé à l'hôpital Bretonneau, 2, boulevard Tonnellé, 37044 Tours Cedex 9, en qualité de mandataire de l'intergroupe coopérateur intitulé « GORTEC-GETTEC-GERCOR » ;  
Vu l'avis du comité consultatif d'experts,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer », l'intergroupe coopérateur intitulé « GORTEC-GETTEC-GERCOR », constitué des membres suivants :

- Groupe d'oncologie radiothérapie tête et cou (GORTEC) ;
  - Groupe d'étude des tumeurs de la tête et du cou (GETTEC) ;
  - Groupe coopérateur multidisciplinaire en oncologie (GERCOR),
- est labellisé par l'INCa.

#### Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de deux ans courant à compter de la notification de la présente décision.

#### Article 3

La décision de labellisation sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 28 novembre 2012, en deux exemplaires.

La présidente,  
A. BUZYN